

# Convention de soutien régional pour les «compagnies à rayonnement national et international»

Période 2012-2014

entre

## **La Ville de Lausanne**

représentée par  
Monsieur Daniel Brélaz, Syndic  
Monsieur Christian Zutter, Secrétaire municipal

## **La Ville de Genève**

Représentée par  
Monsieur Sami Kanaan, Conseiller administratif chargé du département de la culture et  
du sport

## **La République et Canton de Genève** (ci-après le Canton de Genève)

Représentée par Monsieur Charles Beer, Conseiller d'Etat chargé du Département de  
l'instruction publique, de la culture et du sport

## **L'Association Compagnie STT** (ci-après la compagnie)

représentée par Monsieur Philippe Nicolet, Vice-Président et Monsieur Renaud Hirsch,  
Secrétaire

## **1. Préambule**

La Ville de Lausanne, la Ville de Genève et le Canton de Genève,

considérant les avantages que peut revêtir une collaboration conjointe en matière de soutien  
aux créations d'œuvres artistiques et à la diffusion de ces œuvres,

s'engagent à développer un principe de *convention de soutien régional* au bénéfice de  
compagnies de théâtre à rayonnement national et international.

L'objectif poursuivi est de renforcer le développement artistique et la promotion des  
compagnies et associations qui en bénéficient et de favoriser leur rayonnement en Suisse et  
à l'étranger.

La présente convention témoigne de la confiance des trois instances subventionnantes à  
l'égard de la compagnie bénéficiaire. Elle exprime une vision commune et la volonté de  
développer une meilleure coordination des moyens investis.

Les compagnies et les associations partenaires d'une convention de soutien régional  
bénéficient de moyens financiers constants pendant trois ans pour effectuer l'ensemble de  
leurs activités, sans être contraintes aux procédures habituelles des requêtes en soutien  
financier ponctuel. Cette sécurité et cette liberté permettent une projection à plus long terme  
et favorisent le travail de recherche et d'expérimentation. Les compagnies ont par ailleurs la  
possibilité de constituer ou de consolider autour d'elles une équipe administrative et  
artistique.

Vu

- La loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 (B6 05),
- La loi sur l'accès et l'encouragement à la culture, du 20 juin 1996 (C3 05),
- La loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005 (D1 11)

Vu

- Les statuts de la compagnie STT, tels qu'approuvés au 11 mai 2010.

Vu

- Le projet commun de la Ville de Lausanne, de la Ville de Genève et du Canton de Genève visant à soutenir une compagnie à rayonnement national et international remplissant les critères de qualité définis conjointement,

Vu

- Que la compagnie répond aux conditions suivantes:
  - une production régulière de spectacles dans les institutions de la région concernée,
  - une structure d'organisation permanente,
  - l'organisation régulière de tournées en Suisse et à l'étranger,
  - un travail de création artistique de qualité, novateur, reconnu par la profession et le public,

La Ville de Lausanne, la Ville de Genève, le Canton de Genève et la compagnie conviennent de ce qui suit :

## **2. Objet de la convention**

La présente convention règle:

- a) le soutien de la Ville de Lausanne, de la Ville de Genève et du Canton de Genève en faveur de la compagnie afin de promouvoir son développement artistique et favoriser son rayonnement et sa notoriété en Suisse et à l'étranger,
- b) les engagements de la compagnie pendant la durée de validité de la convention.

## **3. Engagements des subventionneurs**

### **3.1 Engagements financiers de la Ville de Lausanne, de la Ville de Genève et du Canton de Genève**

La Ville de Lausanne s'engage à verser une subvention annuelle de 75'000 CHF (septante-cinq mille francs) de 2012 à 2014. La signature de la présente convention annule et remplace le contrat de confiance attribué par la Ville de Lausanne pour la période 2011-2014.

La Ville de Genève s'engage à verser une subvention annuelle de 75'000 CHF (septante-cinq mille francs) de 2012 à 2014.

Le Canton de Genève s'engage à verser une subvention annuelle de 80'000 CHF (huitante mille francs) de 2012 à 2014.

Ces montants seront versés sous réserve du vote du budget de l'année de référence par le Grand Conseil et les Conseil communaux et d'événements exceptionnels ou conjoncturels pouvant survenir.

Le montant attribué par la Ville de Lausanne sera versé chaque année selon un plan de versement établi par la compagnie et adressé au service de la culture de la Ville de Lausanne en temps voulu.

Les versements de la Ville de Genève et du Canton de Genève seront effectués en deux tranches : 50% de la subvention du Canton de Genève et 75% de la subvention de la Ville de Genève en janvier, 50% de la subvention du Canton de Genève et 25% de la subvention de la Ville de Genève en juillet de chaque année, après remise des comptes de l'année précédente.

### **3.1.2. Subventions en nature**

La Ville de Lausanne, la Ville de Genève et le Canton de Genève peuvent faire bénéficier la compagnie de subventions en nature qui peuvent prendre la forme de rabais sur la location de salles, de mise à disposition gratuite de locaux, de matériel technique, de personnel de salle, d'emplacements d'affichage, etc. La valeur de tout apport en nature qui serait accordé est indiquée par les collectivités publiques à la compagnie et doit figurer dans ses comptes.

## **3.2. Réserves**

La Ville de Lausanne, la Ville de Genève et le Canton de Genève accordent leurs subventions sous réserve que les moyens dont ils disposent chacun pour l'encouragement des compagnies de théâtre ne subissent pas de réduction pendant la durée du contrat. Toute réduction du budget d'une partie subventionnante peut entraîner une réduction proportionnelle de la contribution que cette partie accorde.

En ce qui concerne le Canton de Genève, l'aide financière n'est accordée qu'à titre conditionnel (art.25 LIAF). Les montants peuvent être modifiés par décision du Conseil d'Etat si, dans le cadre du vote du budget annuel, l'autorisation de dépense n'est pas octroyée ou ne l'est que partiellement.

Il n'y a pas de garantie solidaire des parties subventionnantes quant au montant total des subventions attribuées à la compagnie.

## **4. Engagements de la compagnie**

### **4.1 Base**

Le projet artistique de la compagnie est décrit dans le dossier figurant en annexe 2. Il comprend le plan financier triennal, qui sert de base pour les sommes versées par les subventionneurs.

### **4.2 Productions**

Durant la période de validité de la convention, la compagnie s'engage à créer au moins deux œuvres originales qu'elle présentera au public à Lausanne et Genève.

La compagnie s'engage à effectuer un travail de sensibilisation. Ce travail consiste à faciliter l'accès de tous les publics aux productions de la compagnie. Il consiste également à faire connaître le monde professionnel du théâtre auprès du public le plus large possible.

La compagnie doit présenter ses productions en Suisse et à l'étranger.

### **4.3 Tournées**

Chaque nouvelle production se jouera pour un total d'au moins 10 représentations dans 2 lieux ou plus de sa propre région linguistique en Suisse. Par ailleurs, la compagnie s'efforcera de se produire à 18 reprises par année dans au moins 6 lieux différents dans les autres régions linguistiques suisses et/ou à l'étranger. Ces chiffres représentent une moyenne annuelle, envisagée pour la durée de la convention. Les subventionneurs tiendront par ailleurs compte de la spécificité des œuvres présentées et des lieux d'accueil.

### **4.4. Bénéficiaire directe**

La compagnie est la bénéficiaire directe de ces subventions. Elle s'engage à ne procéder à aucune redistribution en tout ou partie de cette aide financière.

### **4.5 Autres sources de financement**

La compagnie s'engage à solliciter tout appui financier public ou privé auquel elle peut prétendre du moment qu'il n'entre pas en contradiction avec les principes et valeurs des parties subventionnantes.

La compagnie s'engage à assurer le financement de la part du budget non couverte par la convention avec les cachets, fonds de coproduction ainsi que les contributions d'autres institutions (fondations, sponsors, etc.).

### **4.6 Excédent et déficit**

Au terme de l'exercice comptable, pour autant que les prestations financées aient été fournies conformément à la convention, le résultat annuel établi conformément à l'article 4.8 est réparti entre la Ville de Lausanne, la Ville de Genève et le Canton de Genève selon la clé figurant au présent article.

Une créance reflétant la part restituable aux collectivités publiques est constituée dans les fonds étrangers de la compagnie. Elle s'intitule « Subventions non dépensées à restituer à l'échéance de la convention ». La part conservée par la compagnie est comptabilisée dans un compte de réserve spécifique intitulé « Part de subventions non dépensée » figurant dans ses fonds propres.

Pendant la durée de la convention, les éventuelles pertes annuelles sont également réparties selon la clé figurant au présent article et sont déduites de la créance jusqu'à concurrence du solde disponible et du compte de réserve spécifique.

La compagnie conserve 80% de son résultat annuel. Le solde est réparti entre la Ville de Lausanne, la Ville de Genève et le Canton de Genève au prorata de leur financement.

A l'échéance de la convention, la compagnie conserve définitivement l'éventuel solde du compte de réserve spécifique, tandis que l'éventuel solde de la créance est restitué aux villes de Lausanne et Genève et au Canton de Genève.

A l'échéance de la convention, la compagnie assume ses éventuelles pertes reportées.

### **4.7 Echanges d'informations et suivi du contrat**

Au mois de novembre de chaque année, la compagnie remet son programme pour l'année à venir (de janvier à décembre) aux Villes de Lausanne et Genève et au Canton de Genève.

Le programme contient les éléments suivants:

- objectifs de développement artistique ;
- programme de la prochaine saison (productions, reprises, tournées, autres activités) ;
- budget d'exploitation et budget de tournées ainsi qu'un plan de financement.

Les partenaires de la convention se rencontreront au printemps 2013 pour un échange d'informations. Chaque partie s'engage à communiquer aux autres parties, dans les plus brefs délais, toute modification ou information pertinente concernant l'application de la présente convention. En conséquence, en cas d'incapacité pour la compagnie de fournir les prestations annoncées pour cause de maladie, d'accident ou d'empêchement majeur, elle en informera les parties subventionnantes qui pourront convenir d'une éventuelle adaptation de la convention.

#### **4.8 Rapport d'activité et comptes**

Le rapport annuel (janvier - décembre) est remis au plus tard à la fin du mois de février de l'année suivante à la Ville de Lausanne, à la Ville de Genève et au Canton de Genève. Il comprend les éléments suivants:

- compte-rendu circonstancié des activités de l'année écoulée,
- nombre de représentations en Suisse et à l'étranger (les détails concernant les lieux, le nombre de spectateurs, les cachets seront rapportés sur un formulaire prédéfini),
- énumération des principales évolutions et modifications,
- comptes annuels présentés et révisés en conformité avec la directive du Conseil d'Etat EGE-02-04 sur la présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités para-étatiques;
- tableau de bord (cf. annexe 3),
- dossiers de presse et DVD des dernières créations.

#### **4.9 Révision**

De par l'aide qu'ils octroient à la compagnie, la Ville de Lausanne, la Ville de Genève et le Canton de Genève se réservent le droit de faire procéder par leurs services de la révision à la vérification de l'utilisation des subventions accordées.

#### **4.10 Promotion des activités**

La compagnie s'engage à faire figurer de manière très visible sur tous les documents promotionnels produits par elle et/ou les organisateurs concernés par ses activités la mention « Avec le soutien des Villes de Lausanne et Genève et de la République et Canton de Genève ». Les logos et armoiries des parties subventionnantes doivent également y figurer.

Dans le cadre de leurs actions de communication, la Ville de Lausanne, la Ville de Genève et le Canton de Genève s'engagent à faire connaître leur soutien conjoint à la compagnie.

### **5. Évaluation**

Début 2014, dernière année de validité de la convention, les parties procéderont à une évaluation conjointe des exercices 2012 et 2013 ainsi que des éléments connus de 2014. Le rapport d'évaluation sera terminé au plus tard fin mars 2014. Il servira de référence à la décision concernant un éventuel renouvellement de la convention.

L'évaluation sera menée conjointement par la Ville de Lausanne, la Ville de Genève, le Canton de Genève et la compagnie.

Elle portera essentiellement sur les aspects suivants, fixés par la convention:

- le fonctionnement des relations entre les parties signataires,
- le respect des objectifs fixés à la compagnie (objectifs artistiques et travail de sensibilisation),
- le respect du plan financier triennal,

- l'adéquation entre les moyens financiers octroyés et l'évolution de la compagnie,
- l'atteinte des valeurs cibles figurant dans le tableau de bord.

L'évaluation tiendra également compte des contextes économique et artistique au niveau fédéral, cantonal et communal (possibilités budgétaires, émergences de nouvelles compagnies, etc.).

## **6. Durée et renouvellement**

La convention signée par les parties est conclue pour une durée de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2014.

Il n'existe pas de droit automatique au renouvellement ou à la prolongation de la convention au terme de cette période.

La décision définitive portant sur la conclusion d'une éventuelle nouvelle convention sera prise avant fin avril 2014. Le renouvellement d'une convention se décide à l'unanimité.

## **7. Résiliation de la convention**

La convention peut être dénoncée sur demande d'un des partenaires avec effet rétroactif à compter du moment où les conditions requises ne sont plus réunies, conformément aux bases légales relatives à l'octroi des subventions. Dans ce cas, la restitution des subventions peut être exigée pro rata temporis.

La convention peut être dénoncée si la compagnie déplace son siège social dans une autre commune ou un autre canton que ceux concernés par la présente convention.

La convention devient caduque à compter de la date où la compagnie procède à sa dissolution ou cesse ses activités. Dans ce cas, les subventions déjà versées doivent être restituées pro rata temporis.

Les parties subventionnantes ont le droit, moyennant avis préalable, d'adapter de la manière nécessaire la convention de soutien régional ou de la résilier avant terme sous réserve des dispositions financières qui ne peuvent être modifiées. La même chose vaut si l'évaluation intermédiaire (printemps 2013) montre que les bases de la convention ne peuvent être respectées; dans ce cas, les parties cherchent une solution à l'amiable.

Fait à Genève et Lausanne le 11 juin 2012 en cinq exemplaires originaux.

**Pour la Ville de Lausanne :**

Daniel Brélaz  
Syndic

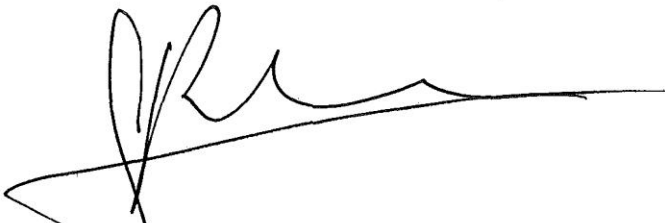


Christian Zutter  
Secrétaire municipal



**Pour la Ville de Genève :**

Sami Kanaan  
Conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport



**Pour la République et Canton de Genève :**

Charles Beer  
Conseiller d'Etat chargé du Département de l'instruction publique, de la culture et du sport



**Pour la compagnie STT :**

Philippe Nicolet  
Vice-Président



Renaud Hirsch  
Secrétaire



## **Annexe 1 : Adresses et contacts**

### **Pour le Canton de Genève**

Dominique Perruchoud  
Directrice adjointe  
Service cantonal de la culture  
7, place de la Taconnerie  
Case postale 3925  
1211 Genève 3  
T. : 022 546 66 81  
F. : 022 546 66 71  
dominique.perruchoud@etat.ge.ch

### **Pour la Ville de Genève**

Virginie Keller  
Cheffe du Service culturel  
Département de la culture et du sport  
Case postale 10  
1211 Genève 17  
T. : 022 418 65 70  
F. : 022 418 65 71  
virginie.keller@ville-ge.ch

### **Pour la Ville de Lausanne**

Fabien Ruf  
Chef du Service de la culture  
Hôtel de Ville  
Place de la Palud 2  
CP 6904  
1002 Lausanne  
T. : 021 315 25 25  
F. : 021 315 20 30  
fabien.ruf@lausanne.ch

### **Pour la compagnie Super Trop Top**

Muriel Maggos  
6, chemin du champ de blé  
1292 Chambésy  
T. : 079 938 96 39  
stt@supertroptop.com

### **Adresses pour les logos :**

- [www.lausanne.ch](http://www.lausanne.ch)
- [www.ville-geneve.ch/?id=6429](http://www.ville-geneve.ch/?id=6429)
- [www.geneve.ch/scc](http://www.geneve.ch/scc)

### **Compte :**

Les versements sont effectués sur le compte suivant :

Titulaire du compte : Association Cie STT  
Adresse : Nordring 8 CH-3030 Berne  
Compte : IBAN : CH38 0900 0000 1779 0590 1



## **Annexe 2 : Projet artistique 2012-2013-2014**

### **La compagnie STT**

La Compagnie STT (super trop top) est fondée en 2003 par le metteur en scène Dorian Rossel. Ses premières créations sont présentées sous forme de performances dans des théâtres et des festivals. Par la suite, il crée une trilogie fondée sur un travail d'improvisations autour de problématiques contemporaines, comme le lien entre l'individu et le groupe (*Les jours heureux*), la mise en scène de la vie quotidienne (*Gloire et beauté*) ou les fantasmes sexuels de notre époque (*Libération sexuelle*). Lors de ces trois créations, Dorian Rossel réunit autour de lui une équipe fidèle de collaborateurs qui travaillent avec lui depuis, sur scène (comédiens et musiciens) ou à l'élaboration du spectacle (collaboration artistique et dramaturgie).

Dès 2007, La Cie STT se lance dans l'adaptation pour la scène d'œuvres non théâtrales (BD, cinéma, récits), ce qui la pousse à trouver des modes narratifs différents dans la rencontre avec d'autres langages artistiques. En se confrontant sur chaque spectacle à une matière nouvelle, la Cie STT privilégie un travail de recherche expérimental, qui se construit de façon empirique et collective. L'écriture des textes s'élabore en dialogue avec le plateau et les autres codes de la représentation, qui sont soulignés pour déjouer l'illusion artistique et favoriser un traitement non réaliste. Le spectateur est interpellé dans un rapport de connivence, par la suggestion plus que par l'imposition ; une esthétique qui joue des vides plus que des pleins, préférant la retenue, la douceur et l'humour aux effets spectaculaires. Les thèmes sont ceux de l'existence pouvant basculer au détour d'une expérience banale et quotidienne.

Dorian Rossel, invité comme « artiste associé » à la Comédie de Genève, y crée en 2009 *Quartier lointain* d'après le manga de Jirô Taniguchi. S'ensuit pour ce spectacle une longue tournée en France et en Suisse, entre 2011 et 2013. Les autres créations remportent également un bel écho, tant *Soupçons*, *La Tempête* adaptée pour le jeune public, *L'Usage du monde* de Nicolas Bouvier. Désormais, la compagnie STT entre dans une nouvelle étape de son parcours : elle renoue avec son désir de création originale pour questionner son rapport à la matière scénique, sans passer par la médiation d'une narration mais par un rapport plus concret au public et à l'acte théâtral. Dorian Rossel est actuellement « compagnon du bord de l'eau » du Théâtre de Vidy.

### **Perspectives 2012-2014**

Les activités de STT portent sur plusieurs projets par saison. En 2010 nous avons créé trois spectacles dans trois théâtres différents. En 2011, nous avons tourné trois pièces en Suisse et en France. En 2012, nous présentons un projet pour les écoles, faisons des sessions de recherches, une création et poursuivons deux tournées.

### **Créations**

**Saison 2012-2013 / «Cosmos» (titre de travail)**

**Saison 2013-2014 / « Oblomov » (projet)**

**Saison 2014-2015 / projet pour un spectacle tout public**

### **Tournées**

**« Quartier lointain »**

**Saison 2011-2012 / De septembre à février**

**Saison 2012-2013 / De novembre à avril**

**« L'Usage du monde »**

**Saison 2012-2013 / De octobre à novembre**

« L'avare »

Saison 2011-2012 / De janvier à avril

Saison 2012-2013 / De janvier à avril

« Soupçons »

Cette création reste au répertoire de la Cie mais pas de reprise en tournée prévue la saison prochaine.

« Je me mets au milieu mais laissez-moi dormir »

Cette création reste au répertoire de la Cie, une reprise est envisagée pour les saisons prochaines.

« La tempête »

Pour une reprise en tournée de ce spectacle tout public, il faut penser une adaptation avec moins de comédiens qu'à la création (10)

Sessions de recherche

Chaque saison

Une aide financière et un accompagnement sur le plus long terme, par le biais du soutien accordé aux compagnies indépendantes par le Canton de Genève et les villes Genève et Lausanne, permettent à la compagnie STT de consolider ses acquis, de poursuivre son développement, de travailler en amont sur la recherche et en aval sur la diffusion de ses spectacles pour poursuivre un rayonnement au-delà des frontières suisses. Cette convention conjointe régionale exprime la complémentarité entre le canton de Genève, les Villes de Genève et de Lausanne et donne le signe fort d'un fonctionnement plus souple et d'un dialogue entre les communes et les cantons.

Les projets

« Théâtre en classes. L'Avare de Molière » (2012-2014)

*Une création dans les écoles autour de « L'Avare » de Molière. Classes secondaires et post-obligatoires (Elèves de 13 à 17 ans)*

Notre projet actuel (dès janvier 2012) consiste à présenter une pièce dans des salles de classe durant les heures de cours. Pendant deux périodes successives, ce théâtre de proximité mêle spectacle et échange. Ce dernier consiste en une discussion autour des questions soulevées. En allant à la rencontre des élèves avec une forme simple et légère, nous souhaitons leur transmettre ce qu'un moment théâtral peut avoir de vivant et de direct, sans le rituel lié à l'événement social et parfois intimidant.

Nous avons choisi *L'Avare* de Molière, pour deux raisons principale:

- **L'humour** (et la forte théâtralité que le ludisme du genre comique permet)
- Le thème de **l'argent**: omniprésent dans notre monde, régulant la majeure partie de nos échanges, il reste toutefois un sujet relativement tabou, tout en étant omniprésent dans la réalité quotidienne des élèves : l'argent n'est-il pas partout?

Le théâtre s'installe en classe « mine de rien » (sans y amener décors, costumes, lumières) et s'y déploie progressivement par le seul jeu des comédiens. Au-delà des scènes de Molière, nous nous permettons des **interactions directes** avec les élèves. Nous incarnons les personnages, mais nous pouvons aussi en sortir pour souligner ce qui fonde l'acte théâtral: le rapport entre les comédiens et le public. Nous postulons qu'en livrant les « ficelles du spectacle » la perception et le jugement du spectateur sont sollicités autrement et que, paradoxalement, ce dernier s'implique davantage.

Dans notre traitement de la pièce, nous insistons sur les rapports filiaux tronqués par l'avarice. Car qui dit argent ne dit-il pas échange ? Et qui dit échange dit relations à autrui ? Au coeur de notre travail, cette question que nous suggérons aux élèves : comment l'argent révèle les relations que nous entretenons avec soi-même et avec les autres, au niveau personnel et plus globalement, dans les rapports sociaux ? Comment se positionner face aux valeurs matérielles et immatérielles, au désir d'avoir et à la peur de perdre qui caractérisent le personnage d'Harpagon ? Où se place le théâtre et qu'est-ce qu'il apporte par rapport à ce questionnement ?

*L'Avare* se joue dans environ 80 fois à Genève et Lausanne entre janvier et mars 2012. Une reprise est prévue pour la saison 2012-2013.

### Notes sur la création 2012-2013

#### « Cosmos »

*Création prévue dans le cadre du festival de la Bâtie 2012*

Ce nouveau spectacle est une **création originale**, à travers laquelle la compagnie STT explore de nouvelles pistes formelles et narratives. Après la transposition au théâtre de matériaux issus d'autres arts (BD, récits, cinéma), nous voulons nous approcher d'un autre type de recherche : ne plus partir d'un texte et d'une intrigue, mais de l'expérimentation concrète de la scène en laissant se déployer et se répondre plusieurs disciplines artistiques (théâtre, danse, performance, chant, musique); cela en approfondissant des thématiques qui accompagnent notre travail depuis plusieurs créations.

Au départ un lieu laissé à l'abandon où nous sentons les traces d'une activité féconde et pourtant tout laisse à croire qu'elle est sur le point de s'interrompre. Que reste-t-il une fois que tout s'effondre, pourquoi continuer, à quoi se rattacher, comment y croire, comment y vivre ? C'est autour de la **présence au monde** que se tisse la création, les protagonistes n'étant plus que présences qui trouvent en elles-mêmes leur propre fin. Nous travaillons sur cet état de l'entre-deux et du vacillement, où tout est sur le point de basculer.

Dans nos différents spectacles, cette question animait déjà notre recherche, mais à travers un voyage intérieur et une intrigue. Ici, nous travaillons sur **l'immobilité et sur l'impossibilité d'action**, même si des micro-histoires naissent et se tissent au fil de la représentation. Pour cela, il s'agit de dépouiller la scène d'un surplus de sens, de proposer un espace qui existe en soi et de se faire côtoyer des présences dans le simple partage de l'espace et du temps de la représentation. Ainsi, l'enjeu du spectacle est aussi **scénique**: parler de « présence au monde » revient à explorer celle des artistes et la spécificité du temps de la représentation. Il y a une volonté de partir du concret du plateau pour laisser y émerger les histoires qui viendront peupler l'espace. La recherche est donc menée avec les artistes et la forme du spectacle se nourrit du processus de création (sessions de recherche puis répétitions).

### Projet de création 2013-2014

#### « Oblomov » *inspiré du roman d'Ivan Gontcharov*

Parmi les projets possibles pour la saison 2013-14, il y a l'adaptation d'**Oblomov** d'Ivan Gontcharov, texte qui nous accompagne depuis plusieurs années.

Dans ce roman Russe de 1859, le héros est un jeune aristocrate qui semble incapable de prendre des décisions ou d'effectuer la moindre action importante. Il ne quitte que rarement sa chambre ou son lit. *Oblomov*, aristocrate oisif, est dans la culture russe le prototype de l'homme paresseux et médiocre, qui a renoncé à ses ambitions pour une léthargie rêveuse. C'est un mythe littéraire russe, aussi présent que *Faust* ou *Don Juan* chez nous. Il révèle un monde en transition.

Ce texte résonne avec notre époque: *Oblomov* ne serait-il pas un de ces « décalés » du monde de la productivité, qui ne cherchent ou ne trouvent aucune voie d'action possible? Qui cultivent la flânerie, pour

marquer leur réprobation face à la lutte pour le pouvoir, la réussite, l'argent? Qui révèlent un mal-être dans une société où l'engagement avec et pour les autres ne fait plus sens? Ou qui subissent tout simplement cette situation: les recalés de la croissance? Pourquoi, dans ces conditions, agir ? Telle est la question que pose *Oblomov*.

Pensons à un phénomène actuel de société qui interpelle, celui des "hikikomori", qui signifie en japonais "socialement exclus". En effet, trois millions de jeunes vivent en véritables ermites, parfois durant plus de dix ans. Cette « maladie » fait rage au Japon, une tragédie nationale selon les experts. L'âge moyen des hikikomori est de 26,7 ans et 20% des hommes ont une attitude violente envers les membres de leur famille tandis que 14 % des femmes ont des problèmes de nutrition. Le problème se mondialise mais reste un grand tabou. Un phénomène de société à large échelle, mais qui peut être vécu par chacun, dans des proportions moindres. Qui n'a pas rêvé, un jour, d'échapper à la concurrence du monde social et, à l'instar d'*Oblomov*, de se réfugier dans un monde plus protecteur?

Ce texte soulève donc des questions qui nous touchent de près, et surtout les jeunes générations: « Pourquoi se battre? », « Qu'est-ce qui nous fait nous lever? », « En quoi l'indignation nous donne des ailes ? »

### Projet de création « Tout public »

Après l'expérience de *La Tempête* présentée au théâtre Am stram gram en 2010, nous projetons de monter un nouveau spectacle jeune public. Ce projet est en cours d'élaboration.

### Spectacles de la Cie STT

**La Cie STT (Super Trop Top)** a été fondée en 2003. Elle est constituée en association dont un des buts est de produire des spectacles de théâtre.

Depuis la création de la compagnie, 16 spectacles de théâtre, danse, performances ou installations ont été présentés au public.

**Depuis 2010 : Compagnon du bord de l'eau à Vidy- Lausanne.**

**2012-2014 : Convention Inter-régionale (Etat GE / Ville GE / Ville LS)**

**2009-2011 : Convention avec l'Etat de Genève.**

**2008-2011 : Artistes Associés à la Comédie de Genève**

**2012 : L'avare / Molière / théâtre dans les classes**

Production : Cie STT, Vidy- Lausanne

**2010 : L'usage du monde / Nicolas Bouvier / théâtre**

Production : Vidy- Lausanne, Cie STT, Comédie de Genève, L'Arc SN Le Creusot

**2010 : La tempête / Shakespeare / théâtre tout public**

Production : Am Stram Gram, Cie STT

**2010 : Soupçons / Jean Xavier de Lestrade / théâtre**

Production : Comédie de Genève, Cie STT, TPR Théâtre Populaire Romand, Centre Culturel Suisse, Paris

**2009 : Quartier lointain / Jiro Taniguchi / théâtre**

Production : Comédie de Genève, Cie STT, Arsenic- Lausanne,

Production déléguée : Théâtre Vidy- Lausanne

**2008 : Libération sexuelle / création / théâtre**

**2007 : Je me mets au milieu mais laissez-moi dormir / Eustache**

2007 : **Panoramique intime** / Stéphanie Katz / théâtre

2006 : **Gloire et Beauté** / création / théâtre

2005 – 2008 : **Les spectateurs** / performance- installation

2004 : **Les jours Heureux** / création / théâtre

2004 : **Colporteur** / performance- installation

2003 : **Psychomètre** / Théâtre- Danse- Performance

2003 : **La guerre et ce qui s'en suivit** / Aragon / Théâtre

### Notes biographiques des participants réguliers de la compagnie

**Dorian Rossel** > responsable artistique et metteur en scène

Né en 1975 à Zurich, Dorian Rossel sort diplômé de l'Ecole Serge Martin à Genève en 1996. Depuis, il est actif au cinéma et au théâtre, en tant que comédien et metteur en scène.

Au cinéma, il tourne avec Francis Reusser, François Rossier, Nasser Bakhti, Frédéric Choffat, David Chidlow...

Au théâtre, il joue avec G. Demierre, Christian Geffroy-Schlittler, José Lillo, Olivier Lopez, Lorenzo Malaguerra, Marielle Pinsard, Roberto Salomon, Robert Sandoz,...

Au sein du Collectif demain on change de nom (1999- 2004), il co-signe et joue différentes créations et performance. En 2003 il fonde la Cie STT et crée une quinzaine de production scénique avec le soutien de l'Usine et de l'Arsenic. De 2008 à 2011 Dorian Rossel est Artiste Associé à la Comédie de Genève. Il y crée « Quartier lointain » puis « Soupçons » (en tournée depuis). En septembre 2010, avec le théâtre Am Stram Gram, il monte « La tempête » de Shakespeare en version tous public dès 8 ans. Depuis 2010, il est compagnon du bord de l'eau au théâtre Vidy- Lausanne où il crée « L'usage du monde » de Nicolas Bouvier et « l'avare » pour les écoles.

**Delphine Lanza** > collaboration artistique et comédienne

Née à Annecy en 1972, elle joue principalement en Suisse tant au théâtre qu'au cinéma. Elle a travaillé au théâtre entre autres avec Mathias Langhoff, Patrice Kerbrat, Rezo Gabriaze, Andrea Novicov, Christian Geffroy-Schlittler et au cinéma avec Claude Goretta, Michel Deville, Pierre Maillard, Jacob Berger (« une journée » Locarno 2007). Elle a reçu le prix d'interprétation féminine du cinéma Suisse pour son rôle dans « Attention aux chiens » (1999) de François-Christophe Marzal. Elle est de l'aventure de « Quartier Lointain » et de tous les travaux de la Cie STT depuis le début.

**Carine Corajoud** > dramaturge

Née en 1975, Carine Corajoud accomplit une formation de comédienne à l'école Serge Martin à Genève (1993-1996) et joue dans une quinzaine de pièces. Elle poursuit ensuite des études de lettres, qu'elle achève en 2004. Elle travaille depuis comme chercheuse en histoire culturelle à l'Université de Lausanne, où elle mène actuellement sa thèse dans le domaine du livre et de la librairie. Dès 2004, elle est dramaturge du metteur en scène Dorian Rossel sur toutes ses créations. Ensemble, ils écrivent notamment des adaptations de la bande dessinée (Quartier lointain, 2009) ou du cinéma documentaire (Soupçons, 2010). En mars 2010, elle met aussi en scène Ma mère Médée de Holger Schober, joué dans les classes de Heidelberg, dans le cadre du projet européen "Young Europe".

**Muriel Maggos** > responsable administratif, chargée de production

Née en 1970 à Strasbourg, diplômée de la Sorbonne en Histoire de l'Art elle passe ensuite sept années à New York où elle est responsable de projets sur des chantiers d'architecture d'intérieur. Devenue chercheuse en sémiologie à Paris elle arrive ensuite à Genève où une rencontre avec Dorian Rossel l'engage dans la Cie STT. Elle travaille pour la Cie STT depuis fin 2008.

**Xavier Fernandez-Cavada** > comédien

Diplômé du conservatoire de Lausanne (1988), il exerce de multiples professions au théâtre : régisseur, technicien, éclairagiste, assistant scénographe, metteur en scène et comédien pour de nombreux metteur en scène. Son parcours a été jalonné d'heureuses rencontres avec notamment André Steiger, Vassily Skorik. Entre 1989 et 1991, il est l'assistant de Luis Pascual, puis alterne jeu et mises en scène notamment « En attendant Godot », « Les précieuses ridicules », « Grand Peur et misère du troisième Reich ». Il entre dans la Cie STT en 2004.

**Karim Kadjar** > comédien

Né à Téhéran en 1972, il mène sa carrière artistique essentiellement en France. Formé par Zakariya Gouram au sein de la Cie. R.I.D.E.A.U. Il poursuit sa recherche autour du jeu d'acteur sous la direction d'Ariane Mnouchkine au Théâtre du Soleil. En 1998, il fonde, avec le metteur en scène Christophe Ramirez, le Théâtre de l'Herbe Tendre et crée plusieurs spectacles dont le « Petit Bois » de Eugène Durif. Depuis il joue, entre autres, pour Philippe Goyard, Florence Lavaud et Betty Heurtebise. Il entre dans la Cie STT en 2007.

**Elodie Weber** > comédienne

Diplômée du Conservatoire de Genève en 2002, elle travaille depuis au théâtre comme au cinéma. Elle a collaboré régulièrement avec Anne Bisang et Valentin Rossier mais aussi avec Voeffray-Vouilloz, Bernard Meister ou Michel Deutsch. En 2007, elle a joué avec Eric Salama dans « Rouge noir ignorant ». Au cinéma, elle tourne avec Pierre Maillard dans « Potlatch » et récemment avec Lionel Baier. Elle entre dans la Cie STT en 2007.

**Rodolphe Dekowski** > comédien

Né en 1979 à Caen (Calvados). Depuis sa sortie de l'Académie théâtrale Pierre Debauche (1999) à Agen, il joue régulièrement en Normandie et ailleurs avec notamment avec Olivier Lopez, Laurent Frattale, Guy Delamotte, Pierre Debauche, Valéry Dekowski, Jean-Pierre Dupuy et la Compagnie Dodeka. Il entre dans la Cie STT en 2008.

**Mathieu Delmonté** > comédien

Né le 16 décembre 1962, après sa formation au conservatoire de Lausanne en 1987, il travaille comme comédien en France, en Belgique, en Suisse, à Paris (Théâtre national de la Colline, Théâtre de Chaillot, Théâtre de l'Athénée, Théâtre des Amandiers à Nanterre, au Quartier d'Ivry), avec principalement: Benno Besson (Un palabre, Mille francs de récompense, Le roi cerf, Le cercle de craie caucasien), Hervé Loichemol, Philippe Mentha, Pierre Bauer, Bernard Meister, Jean-Louis Hourdin (Coups de foudre, Farces, Le monde d'Albert Cohen), Michel Kullmann, Claude Stratz, Jean-Louis Martinelli, Dominique Pitoiset, Eric Jeanmonod, Dan Jemmett, Yves Beaunesne, Denis Maillefer, Jean Liermier et Patrick Mohr. Il entre dans la Cie STT en 2008.

**Patricia Bosshard** > musique

Violoniste et Altiste, elle est bien connue des scènes romandes comme interprète et improvisatrice. Depuis 5 ans, elle joue en trio avec Thierry Romanens et collabore entre autres avec Pierre Audétat, Nicolas Wintsch. De 1991, elle compose pour le théâtre pour la Compagnie A.C. Moser (suisse romande), Valérie Poirier (Neûchatel), Christophe Gallaz (Morges), Jacques Probst (Lausanne), l'Helvetic Shakespeare Company (Genève), Andréa Novicov (Genève) et Claude Thébert (suisse romande). Elle compose et joue la musique dans les spectacles de la Cie STT depuis 2007.

**Anne Gillot** > musique

Née à Lausanne en 1972, Anne Gillot accomplit ses études au Conservatoire de Lausanne où elle passe un diplôme d'enseignement de la flûte à bec et de clarinette. Elle poursuit ses études au Conservatoire de Bienne chez Carsten Eckert et obtient un premier prix de virtuosité de flûte à bec. Puis, elle complète sa formation en se spécialisant dans la musique contemporaine au Conservatoire Sweelinck (Amsterdam), suivant les cours post-graduate de Walter Van Hauwe pour la flûte à bec et de Harris Sparnaay pour la clarinette basse. Anne Gillot donne de nombreux concerts, en Suisse et à l'étranger (Angleterre, Hollande, France) en soliste et avec orchestre. Elle fait partie du Boulouris Quintet depuis 2000 et de la Cie STT depuis 2008.

**Jérôme Ogier** > musique

Né à Lyon en 1970, Diplômé du conservatoire de musique et théâtre de Berne. Performer et créatif, il mène un chemin de vie artistique singulier dans lequel se percutent la curiosité, la découverte, les rencontres ainsi que la multiplicité des costumes endossés comme celui des expériences créatives ou techniques. Il travaille aussi bien avec des auteurs de théâtre contemporains européens (S. Levey, M. Aubert, C. Rengade, K.Künstedt, Mary Henry) qu'avec des Cie de théâtres (Cie ThéâtreCraie, Cie Lardenois etc.), mais aussi avec des artistes plus populaires comme le clown Jango Edwards, ou encore le batteur chanteur Phil Collins. Il entre dans la Cie STT en 2010.

**David Robin** > musique

Musicien essentiellement de jazz, son goût et son expérience portent sur les formations restreintes. Il travaille depuis plus d'une dizaine d'année sur la scène musicale en Suisse comme en France. Dans de nombreux festivals et salles importantes. Au sein de formations comme : Sunside, trio AOC (avec Alain Richard), Klejzema, Soul Stew (avec Olivier Truchot), L'Orchestre Anonyme, Phil Wilkinson Trio, Trio Nicodeme (avec Gil Lachenal et Christian Magnusson), Jazz Voices (avec Yael Miller)... Et pour finir il crée avec Michel Bastet le Quartet Bastet-Robin. Son grand plaisir est de pouvoir communiquer le bonheur que lui procure la pratique de cet art qui le nourrit. Il participe à une création avec Dorian Rossel pour le Collectif demain on change de nom.

**Estelle Becker** > lumières

Vit à lausanne, touche à tout, musique, cinéma, installations visuelles et sonores. Elle possède un CFC de photolithographe et travaille depuis 2005 dans le milieu théâtral en tant que technicienne du spectacle et éclairagiste. Première formation au théâtre de Beausobre puis créations lumières au sein de la Compagnie Confiture, suivi par un travail dans différentes compagnies Lausannoises. Elle a été régisseuse pour les compagnies Voeffray vouilloz, YouKali, Marin, Nausica, Insomnia. Depuis 2007 elle est responsable technique du théâtre de l'Alambic à Martigny. En 2009 elle a collaboré avec la STT en tant qu'éclairagiste et régisseuse de "la Traversée" d'Isabelle Sbrissa.

**Jean-Luc Marchina** > vidéaste, scénographe

diplômé de la Haute Ecole d'arts Appliqués de Genève comme designer en communication visuelle et nouveaux médias, il a suivi également une formation à Paris sur « l'interaction en temps réel » et « la captation du geste pour le théâtre et la danse ». Il a également réalisé le site internet de la compagnie STT et mené le travail vidéo sur « Quartier Lointain » et « L'usage du monde ».

**Sibylle Kössler** > Scénographie

Née en 1983 à Genève, étudie l'architecture entre Lausanne, New York et Vienne. En 2008, reçoit le prix SIA pour le projet de diplôme *Berlin surexposé* en collaboration avec Sara Formery. Enseignante à l'EPFL au sein du laboratoire ALICE du professeur Dieter Dietz, partage son temps entre la pratique de l'architecture, le théâtre (Vidy-L / 2010 / collaboration avec Dorian Rossel et la Cie STT sur la création de *L'Usage du monde*, scénographie) et l'opéra (Grand Théâtre de Genève / assistante à la scénographie sur *Alice in wonderland*).

**Sylvie Kleiber** > Scénographie

Architecte diplômée en 1991 de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) Sylvie Kleiber s'intéresse à la scénographie d'exposition et à la scénographie de spectacle. Elle a travaillé comme architecte-scénographe pour la construction ou la rénovation de plusieurs salles de spectacle. Elle a longuement travaillé comme assistante du scénographe Jacques Gabel à Paris (sur des projets d'Alain Françon, de Joël Jouanneau, de Philippe van Kessel). En Suisse, elle a mené une collaboration de dix ans avec Simone Audemars, réalisé des décors pour Robert Bouvier, Geneviève Pasquier, Andréa Novicov, Denis Maillefer et Gilles Jobin, Yan Duyvendak et Alexandra Bachzetsis, Cie un Air de rien, Guillaume Beguin, Mathieu Bertholet et Maya Boesch au théâtre du Grütli à Genève.

### Annexe 3 : Plan financier triennal

FRAIS STRUCTURELS DE LA CIE						
		2010	2011	2012	2013	2014
<b>Frais administratifs et salaires</b>						
Salaire administration + charges		49'188	48'829	50'000	50'000	50'000
comptabilité / vérification des comptes		1'220	1'200	1'300	1'300	1'300
site internet / outils informatiques				6'000	3'000	3'000
Communication		2'398	1'133	10'000	10'000	10'000
Diffusion		2'146	4'850	5'000	8'000	8'000
<b>Total</b>		<b>54'953</b>	<b>56'012</b>	<b>72'300</b>	<b>72'300</b>	<b>72'300</b>
<b>Bureau:</b>						
Loyer		800	2'300	2'400	2'400	2'400
Frais de bureau		4'835	3'517	6'260	6'260	6'260
Frais ccp		12	40	40	40	40
<b>Total frais administratif</b>		<b>5'647</b>	<b>5'857</b>	<b>8'700</b>	<b>8'700</b>	<b>8'700</b>
<b>TOTAL FRAIS STRUCTURELS</b>		<b>60'599</b>	<b>61'869</b>	<b>81'000</b>	<b>81'000</b>	<b>81'000</b>
<b>Frais de création</b>		<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
Creation		1'109'379		410'000	400'000	250'000
Sessions recherche		15'458	23'440	30'000	30'000	35'000
tournées		20'427	793'306	505'000	478'000	450'000
Théâtre dans les écoles				156'000	110'000	110'000
<b>TOTAL</b>		<b>1'145'264</b>	<b>816'746</b>	<b>1'101'000</b>	<b>1'018'000</b>	<b>845'000</b>
<b>Frais structurels</b>		43'867	61'869	81'000	81'000	81'000
<b>Total Dépenses</b>		<b>1'189'131</b>	<b>878'615</b>	<b>1'182'000</b>	<b>1'099'000</b>	<b>926'000</b>
<b>Produits</b>						
Subvention Ville de Genève				75'000	75'000.0	75'000.0
Subvention Etat de Genève- DIP		80'000	80'000	80'000	80'000.0	80'000.0
Subvention ville de Lausanne		20'000	5'000	75'000	75'000	75'000
Achat écoles (DIP, fondations, coproduction)				156'000	110'000	110'000
Don Loterie Romande		80'000		60'000		
Pro Helvetia		3'000		80'000	80'000	80'000
Autres fondations		10'000		75'000	95'000	60'000
Fondation Ernst Gohner		10'000				
Coproductions et recettes		994'885	790'676	581'000	584'000	446'000
<b>Total Produits</b>		<b>1'187'885</b>	<b>875'676</b>	<b>1'182'000</b>	<b>1'099'000</b>	<b>926'000</b>
<b>Résultat</b>		<b>-1'246</b>	<b>-2'939</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>



## **Annexe 4 : Statuts de la compagnie STT**

### **I. Définition**

#### **Art. 1 Nom**

Sous le nom de "Association Compagnie STT", il est créé une association sans but lucratif dotée de la personnalité juridique et organisée corporativement au sens de l'article 60 et suivants du Code Civil Suisse.

#### **Art. 2 Date de création**

L'Association s'est créée le 4 janvier 2002. Ses statuts ont été modifiés et validés par le comité le 24 septembre 2008.

#### **Art. 3 Siège**

Le siège de l'Association est à Genève.

#### **Art. 4 Buts**

L'Association Compagnie STT a pour buts :

- de favoriser la création et de soutenir la production d'oeuvres artistiques initiées par ses membres. Ces oeuvres relèvent essentiellement des arts scénique (théâtre, danse, performance) et / ou des arts visuels.
- d'assurer la communication, la diffusion et la distribution des oeuvres produites.
- d'acquérir les biens et le matériel nécessaires à la réalisation de ses buts, mobiliers ou immobiliers.
- de défendre les intérêts artistiques et matériels de ses membres.
- étendre son action à toutes les professions de la création artistique telles que comédiens, scénographes, metteurs en scène, techniciens et musiciens.
- elle n'a aucun but lucratif.

### **II. Membres**

#### **Art. 5 Types de membres**

L'Association est composée de membres individuels et collectifs. Peut être membre de l'Association toute personne intéressée à la réalisation des buts fixés à l'art. 4 ou souhaitant bénéficier des compétences de l'Association.

#### **Art. 6 Admission des membres**

Les demandes d'admission sont présentées au Comité. Le Comité admet les nouveaux membres et en informe l'Assemblée Générale. Les exclusions pour " justes motifs " sont de la compétence de l'Assemblée Générale. Les membres ont le droit de quitter l'Association en tout temps moyennant un préavis de 30 jours adressé au Comité.

#### **Art. 7 Droit de vote à l'Assemblée Générale**

Chaque membre a droit à une voix à l'Assemblée Générale.

En cas d'absence, il est possible de se faire représenter à l'Assemblée Générale par un autre membre de l'Association ou par correspondance.

#### **Art. 8 Perte de la qualité de membre**

La qualité de membre se perd :

- par la fin du projet auquel le membre collabore, pour autant que ce dernier ne manifeste aucun intérêt pour rester membre de l'Association.
- par la démission.
- par l'exclusion.

L'exclusion est prononcée par l'Assemblée Générale.

### **III. Organisation**

#### **Art. 9 Les organes**

Les organes de l'Association sont:

- a) L'Assemblée Générale
- b) Le Comité
- c) Les vérificateurs des comptes

**Art. 10 L'Assemblée Générale**

L'Assemblée Générale est le pouvoir suprême de l'Association. Elle se réunit au moins une fois par année, durant le premier semestre de l'année civile.

Elle a notamment compétence, à la majorité des voix (exprimées par les membres présents ou par correspondance) pour:

- approuver les comptes annuels et donner décharge au Comité pour sa gestion.
- élire le Comité.
- valider l'admission des nouveaux membres de l'Association approuvé par le comité.

Un quorum de deux tiers des voix des membres est requis pour:

- modifier les statuts.
- exclure un membre.

Un quorum de trois quarts des voix des membres est nécessaire pour dissoudre l'Association.

**Art. 11 Convocation de l'Assemblée Générale**

L'Assemblée Générale est convoquée par le Comité au moins 15 jours à l'avance.

En cas d'Assemblée Générale extraordinaire, ce délai peut être ramené à 5 jours.

La date de l'envoi de la convocation est seule relevante pour le calcul du délai.

La convocation comprend l'ordre du jour.

Le cinquième des membres peut également convoquer l'Assemblée Générale, sous réserve du respect des mêmes conditions.

L'Assemblée Générale peut valablement fonctionner sans convocation préalable si tous les membres sont présents.

**Art. 12 Le Comité**

Le Comité est composé de quatre membres au moins, élus par l'Assemblée Générale pour une année et rééligibles. Le Président, le vice- président, le Trésorier ainsi que le Secrétaire sont élus nommément. Les autres fonctions au sein du Comité sont réparties d'entente entre ses membres. Le Comité gère les affaires de l'Association et la représente conformément à la loi et aux statuts. La démission ou l'exclusion d'un membre du Comité s'opère suivant l'article 8 par analogie, sous réserve des points suivants:

- le préavis de sortie est de deux mois au minimum, sauf exclusion ou démission pour « justes motifs ».
- le membre sortant perd son droit de vote au sein du Comité sur les questions qui le concernent directement; il est toutefois appelé à donner son avis.

**Art. 13 Décisions du Comité**

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des membres du Comité.

En cas d'égalité des voix, celle du Président est prépondérante.

**Art. 14 Représentation**

Le Trésorier engage valablement l'Association par sa signature individuelle.

Les autres membres du Comité engagent l'Association par une signature collective à deux.

**Art. 15 Organe de contrôle**

La vérification des comptes est exercée par un/e vérificateur/trices agréé.

Il peut s'agir d'une fiduciaire.

L'organe de contrôle procède à l'examen des pièces comptables et à la vérification des comptes, puis adresse un rapport écrit à l'Assemblée Générale.

L'organe de contrôle est nommé pour une année. Son mandat est renouvelable.

**IV. Finances**

**Art. 16 Ressources**

Les ressources de l'Association sont :

- les cotisations annuelles des membres de l'Association ;
- les subventions privées ou publiques ;
- les dons, legs et autres revenus de même type ;
- les recettes résultant de ses activités ;

Les bénéfices sont réinvestis dans les activités de l'Association ou constituent un fonds de réserve.

**Art. 17 Exercice comptable**

L'exercice administratif et comptable débute le premier janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 18** *Limitation de la responsabilité*

Les engagements de l'Association sont garantis par les seuls biens de celle-ci.

Le Comité et les membres de l'Association sont par conséquent libérés de toute responsabilité à cet égard.

**Art. 19** *Cotisations*

Les montants des cotisations annuelles de l'Association Compagnie STT sont fixées par l'Assemblée Générale sur proposition du comité. Le montant de la cotisation annuelle ordinaire, telle que proposée et validée par l'Assemblée Générale s'élève à CHF 20.- par membre. Le montant de la cotisation annuelle dite "de soutien", telle que proposée et validée par l'Assemblée Générale débute à CHF 50.- par membre et ne peut dépasser CHF 1'000.- par membre. La cotisation est due dans sa totalité, indépendamment de la date d'entrée ou de sortie du membre, pour une année entière. Les cotisations sont payables en début d'année. Les membres du Comité sont exemptés du paiement de la cotisation.

**V. Dissolution**

**Art. 20** *Dissolution*

La dissolution de l'Association peut être décidée en tout temps par l'Assemblée Générale.

Le quorum des trois quarts des voix des membres est requis pour cette décision.

S'il y a un reliquat de bénéfiques, il ne sera pas restitué mais transféré à une association équivalente. Le choix de cette association revient à l'Assemblée Générale.

***Historique des modifications des statuts***

(0): *Version originale du 20 octobre 2008*

(1): *Dernière phrase ajoutée à l'art.19 par décision de l'Assemblée Générale du 17 novembre 2009.*

(2): *Dernière phrase de l'art.20 remplacée par deux phrases par décision de l'Assemblée Générale du 11 mai 2010.*

## Annexe 5 : Tableau de bord

STT	<b>valeurs cible</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
-----	--------------------------	-------------	-------------	-------------

### Indicateurs d'activités

<b>Personnel fixe</b>	Nombre de personne	3.5			
	Nombre de poste EPT				
<b>Personnel intermittent</b>	Nombre de semaines de travail				
<b>Nombre de spectacles</b>	Ensemble des productions et coproductions de l'année	1			
<b>Nombre de représentations</b>	Représentations publiques, scolaires publique, scolaires privées, PAG, autres activités à Lausanne	15			
	Représentations publiques, scolaires publique, scolaires privées, PAG, autres activités à Genève	15			
<b>Nombre de productions en tournée</b>	Nombre de productions en tournée	2			
<b>Nombre de représentations en tournée</b>	Nombre de représentations en tournée	30			
<b>Nombre de spectateurs</b>	Durant la saison				
	En tournée (estimation)				
<b>Nombre de collaborations avec d'autres acteurs culturels</b>	Ensemble de collaborations avec d'autres acteurs culturels	8			
<b>Activités pédagogiques</b>	Nombre de représentations scolaires				
	Nombre d'activités pédagogiques	1			
	Nombre d'élèves ayant bénéficié des activités scolaires et des activités pédagogiques				

### Indicateurs financiers

<b>Charges de création</b>		cf plan financier			
<b>Charges de fonctionnement</b>	(Personnel fixe+ frais fixes+ communication+amortissements)				
<b>Recettes propres</b>	(Billetterie+autres recettes propres+dons divers)				
<b>Recettes de co-production</b>	Part versée par les co-producteurs si organisme producteur principal				
<b>Subventions convention de soutien régionale</b>	Subvention Ville Genève + Etat + Ville de Lausanne + Pro Helvetia				
<b>Charges totales</b>	Charges de production et de fonctionnement				
<b>Recettes totales</b>	Recettes propres+subv. Ville et Etat +recettes de coproducteur				
<b>Résultat d'exploitation</b>	Résultat net				

### Ratios

		%			
<b>Part d'autofinancement</b>	(Recettes billetterie + ventes et produits divers)/total des produits	13			
<b>Part de la subvention des partenaires</b>	Subv. Ville de Genève + Etat + Ville de Lausanne + Pro Helvetia /Total des produits	19			
<b>Part des recettes de co-production</b>	Recettes de co-production/Total des charges	68			
<b>Part des charges de fonctionnement</b>	Charges de fonctionnement/Total des charges	7			
<b>Part des charges de création</b>	Charges de création/Total des charges	93			